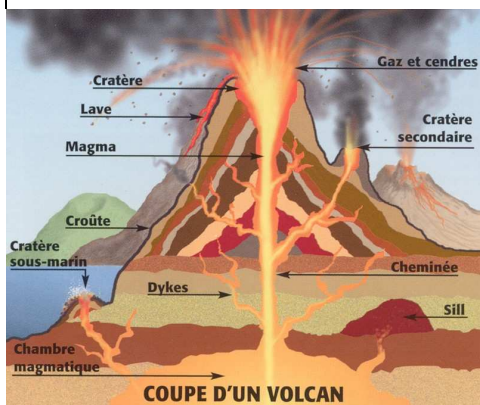


Brèves de comptoir 2

Principe de précaution, sauf pour les retraits ?



Merci, Eyjafjallajokull ! A tes souhaits... c'est quoi ? C'est le nom du volcan... T'as vu la gueule de la « jet set » ? Privée de classe affaires-privilèges plus plus, de parfum de kérosène stressé. - T'exagères, y avait aussi des congés payés. – Oui, les Bruno coincés en Tunisie ou les Sandrine enfermées à Budapest. Le tourisme moderne, quoi : l'aventure low cost tout compris, sauf le retour. Quelques résidus de cratère ont eu raison du capitalisme aérien. Ses ailes de géant l'empêchent de voler ! – Quand même, ils ont eu raison, pour le principe de précaution ?

Oui, ils ont eu raison. Ça veut dire que les Etats, au nom de l'intérêt général, peuvent imposer la loi de la protection de l'espèce humaine à tous, même aux puissantes compagnies aériennes. Même Air France, membre de l'alliance Sky Team... Protéger les passagers contre les risques inconsidérés, ça fait plaisir. Mais alors, pourquoi pas protéger les salariés des risques d'éruption volcanique de Wall Street ? C'est bien ce qui vient se passer, non ? Le krach financier planétaire a répandu son nuage de suie sur la planète, on en paie les conséquences. –

Ça n'a rien à voir, l'éruption volcanique et le trou de la Sécu... - Tu rigoles ? On nous fait le coup deux fois : la grippe du poulet (H1N1) et les cendres du volcan islandais. Nous, on veut bien. Mais alors pourquoi ne pas prendre les scénarios catastrophe annonçant le krach des retraites en 2050 par le bout du principe de précaution ? Il suffit de mettre la même énergie à anticiper l'effondrement par une mobilisation globale. – Mais la caisse des retraites est malade – Malade de quoi ? De la crise financière, qui a mobilisé une part énorme du produit intérieur brut, et du chômage consécutif qui prive la caisse Vieillesse de sa ressource unique, les cotisations sociales.

Alors, pour les retraites, faudrait inverser le principe de précaution ? Puisque la catastrophe est annoncée, il ne faut pas la prévenir par l'emploi et les cotisations sociales ? Faudrait la laisser arriver, tout ça pour transformer la retraite solidaire en contrats d'assurances vendus par les banques et les assurances. Ces mêmes banques et assurances qui ont évité la faillite grâce à l'intervention de l'Etat redevenu providence, pour la BNP, le Crédit Mutuel ou la Société générale ? Et faudrait accepter par avance la baisse des pensions et l'allongement du temps de travail... sans travail disponible, parce que le chômage bat des records, que Pôle Emploi ploie sous le manque d'emplois ? On marche sur la tête ! – Mais le gouvernement veut sauver la retraite, il le dit ! – Alors pourquoi le ministre en charge du dossier joue la montre, et ne veut annoncer la couleur de son projet de loi le 20 juin, en pleine Coupe du monde de foot ?

Tu vois le mal partout – T'as raison : si on parlait de ton salaire : t'en es content ?



Toutes et tous à Linselles le 26 avril

Accueil à partir de 12 heures - 59 rue de La Vignette 59126 Linselles (Nord)

Mais de quel droit l'état-major du groupe SCA prétend-il rayer de la carte, d'un coup, 280 emplois à Linselles, dans le Nord ? De quel droit dispose la direction suprême d'un groupe de 53 000 salariés, présent dans 52 pays, qui roule sur l'or ? Un droit supérieur à l'Etat suédois, où il est basé ? Un droit supérieur à l'Etat français ? Un droit patronal au dessus de toutes les lois ? Parce que la crise ? Elle a bond dos la crise, c'est une aubaine, pour eux ! Linselles n'est pas la première usine qu'ils veulent fermer, mais c'est une fois de trop !

Loin, là-bas, **dans des bureaux luxueux, ces gens ne connaissent pas les noms**, les visages de celles et ceux qu'ils veulent envoyer au chômage. Quand on se retrouve au chômage, c'est pour longtemps. Et, passé un certain âge, c'est pour le reste de la vie ! Qu'importe aux maîtres de SCA : pas assez de profits, paraît-il ! Alors ils délocalisent. Comme ça, l'état-major SCA espère opposer les salariés suédois et polonais aux salariés de France, car le travail part à Falkenberg (Suède) et Olawa (Pologne). Misérable manœuvre... pour quelques dollars de plus ! Demain le travail partira de Suède et de Pologne, car la machine infernale à faire des économies sur les salaires ne connaît ni frontières ni continent. Les patrons de SCA mettent en marche l'opération « usine nomade ».

Pour les fédérations CGT Textile Habillement Cuir et Filpac, **il faut enrayer le mécanisme de la destruction de l'emploi industriel**. Parce que c'est inhumain de priver un salarié de sa seule ressource, son travail. Parce que seul l'emploi industriel crée de la richesse. Parce que les produits de Linselles SCA appartiennent au domaine de la santé publique et que, de ce fait, ils se vendent toujours plus. C'est aux grandes surfaces de réduire leurs formidables profits, les Auchan, Leclerc, Casino et consort. SCA fait des profits sur les besoins de santé, SCA doit partager les profits avec les salariés. Ce n'est pas aux salariés de Linselles de payer !

Pour les deux fédérations CGT, **la priorité doit être donnée à l'emploi industriel**, pas aux profits financiers. Pour imposer cette priorité, les remèdes sont solidarité et action : tous les salariés des deux fédérations, avec l'Union départementale du Nord, sont appelés à venir à Linselles le 26 avril.

L'enjeu est clair : ou bien, ensemble, salariés et CGT imposent d'autres choix que la destruction des emplois, ou alors, une fois de plus, ce sera la prime à la valise et le chômage au bout !

Pour la pérennité du site industriel de Linselles

Pour le maintien des emplois sur le site

Pour que les pouvoirs publics imposent un autre droit que le prétendu droit patronal de délocaliser

Pour que SCA consacre une part supérieure de ses profits à sa responsabilité sociale sur l'emploi

Pour construire une solidarité durable entre salariés, par delà les frontières et les nationalités

Pour faire de Linselles SCA une étape de la reconquête de l'emploi industriel

Toutes et tous à Linselles le 26 avril

**Lettre ouverte à Monsieur Philippe Hersant, Président du groupe Hersant Médias.
Objet : refus de la vente du siège de *Nice Matin*.**

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à vous sous forme de lettre ouverte parce qu'il est difficile de vous localiser. On signale votre présence au syndicat patronal de la presse quotidienne régionale. Mais peu de temps après vous voilà en Suisse, d'où vous dirigez vos affaires. Il est vrai que ce pays est celui du bien commode secret bancaire. Un paradis fiscal, en somme.

Cette pratique du secret semble à ce point intégrée dans votre démarche que c'est la lecture du *Canard Enchaîné* qui nous a appris votre intention de vendre le siège de *Nice Matin*. Nous ? Nous, les salariés de *Nice Matin*, nous les délégués des instances représentatives du personnel, nous les salariés du groupe, nous, tous ceux de la Profession.

Les informations de l'article du *Canard Enchaîné* ont été confirmées par votre représentant en France. Si notre amour immodéré de la presse ne nous portait pas à la lire quotidiennement, nous ne l'aurions pas su. Ou trop tard.

Précisément, il n'est pas trop tard !

Nice Matin est comme tous les journaux de PQR, le fruit d'un travail et d'un investissement collectif, de toutes les catégories de personnel. Il s'agit du devoir d'information. Et ce titre, qui siège à Nice, ne saurait être réduit à quelques obscures opérations bancaires, couvertes par le secret du même nom, qui sentent la cavalerie et la course à califourchon on ne sait quelle dette. Nous ne sommes pas des esclaves anonymes que les actionnaires et les financiers se repassent comme on se confie un gros numéro.

Nous n'acceptons pas que le siège social de notre journal, *Nice Matin* soit en vente, pour servir qui plus est de caution immobilière à de sombres transactions, fussent-elles helvétiques.

Nous refusons que le siège de notre journal soit vendu, comme d'aucuns vendent à la hâte leurs bijoux de famille. Nous avons, Monsieur Hersant, une plus noble idée de notre journal. Ces opérations immobilières, ces dernières années, ont été au centre du krach financier mondial, elles sentent la crise qu'on prétend nous faire payer. **Ça suffit, nous ne laisserons pas faire !** Vous nous avez trop habitués à ces ventes sauvages, vous avez appauvri les titres, leur assise financière, sans aucune contrepartie en faveur de la promotion des journaux. L'argent doit aller à la presse, pas à l'argent !

Nous ne sommes pas du même côté de la frontière. Et votre intention n'est pas neutre.

Ici, à Nice, à Reims, à Rouen, dans tous les titres du groupe GHM comme dans ceux de la PQR, nous avons comme souci le lecteur et son service. Pas le service de la créance des banquiers et les dividendes des actionnaires.

Monsieur le Président, avant un conseil d'administration qui se tiendrait dès le 27 avril, et pendant que s'amplifie un mouvement très large de défense de *Nice Matin* contre l'opération de vente envisagée, **nous vous demandons une rencontre sans délais dans l'objectif affirmé de mettre un terme immédiat à cette transaction.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre attachement sans faille à *Nice Matin* et à la mission d'information du public.

Nice, Reims, Rouen, Montreuil, le 19 avril 2010



CGT GASCOGNE DAX
UFICT GASCOGNE DAX



Dax le 16 avril 2010

RESULTATS ELECTIONS CE, DP 2010 GASCOGNE DAX (ex-SOPAL)

C'est un résultat énorme !!! Historique et plein d'espoir pour notre organisation. Les bonnes nouvelles syndicales sont rares et celle là mérite d'être savourée comme il se doit. **Dans nos rêves les plus fous, jamais nous n'aurions espéré un tel résultat.**

Ainsi, la CGT GASCOGNE DAX présentant des candidats dans les 1er et 2e collèges obtient tous les sièges des premiers et deuxième collège **face à la CFDT**. Cette dernière était détentrice de 4 sièges sur 6 aux précédentes élections du 2 collège, et ce depuis de nombreuses années, grâce aux maîtrises et techniciens des divers services.

Aujourd'hui, grâce au travail de fond porté sur ce dernier, la CGT devient la seule organisation syndicale représentant ce 2° collège. C'est donc un carton plein.

Cependant il reste le 3e collège (cadres), où la seule CGC est présente, nous ne désespérons pas d'y présenter, aux prochaines élections notre 1° candidat.

Notre représentativité est la suivante aujourd'hui.

1^{er} COLLEGE (ouvriers-employés, 144 inscrits, 114 votants):

ELECTIONS CE (6 sièges à pourvoir)

TITULAIRES (3) SUPPLEANTS (3)
Elus : 3 CGT 3 CGT

ELECTIONS DP (8 sièges à pourvoir)

TITULAIRES (4) SUPPLEANT (4)
Elus : 4 CGT 4 CGT

2^e COLLEGE (techniciens-maîtrises, 66 inscrits, 61 votants):

ELECTIONS CE (2 sièges à pourvoir)

TITULAIRE (1) SUPPLEANT (1)
Elus : 1 CGT 1 CGT

ELECTIONS DP (4 sièges à pourvoir)

TITULAIRES (2) SUPPLEANTS (2)
Elus : 2 CGT 2 CGT

3^e COLLEGE (2 sièges à pourvoir, 49 inscrits, ? votants)

La CGC a eu la totalité des sièges, étant seule à se présenter. Voilà des résultats plus qu'inespérés pour nous, et je savoure encore d'avantage puisque je fais partie des heureux élus du 2e collège ... Enfin à noter que la moyenne d'âge des élus des 1er et 2e collèges **est très jeune**, puisque le plus ancien des élus a 48 ans et les plus jeunes ont 25 ans (6 élus n'ont pas encore 30 ans et 7 ont moins de 40 ans). Reste à concrétiser ces excellents résultats par une vague de syndicalisation digne de ce nom.

Cyrille (un syndicaliste heureux)



Au SPQR
(copie au SPQD)

Messieurs,

Vous n'avez pas considéré le rendez-vous du 14 avril 2010 comme la date de début de négociations sur les salaires.

En conséquence, l'action de grève que nous proposons dans toutes les entreprises adhérentes à votre syndicat a pour objet l'application des principes suivants :

- L'ouverture sans délai d'une négociation nationale de branche sur les salaires de toutes et tous ;
- Cette négociation concerne l'ensemble des salariés de la PQR et de la PQD ;
- La pérennité du principe de l'évolution des salaires réels selon les termes de la négociation ;
- L'évolution des salaires sur la base d'une hausse des prix réellement mesurée, méthode qui deviendra la référence des années à venir ;
- Le rattrapage du déficit enregistré au cours de l'année 2009 ;
- Le rétablissement d'une clause de sauvegarde sur l'évolution réelle des prix ;
- L'application des résultats de la négociation à tous les salariés des entreprises adhérentes au SPQR.

Ces négociations doivent s'ouvrir maintenant.

Si elles ne s'ouvraient pas dans les jours qui viennent, sur la base des principes énoncés plus haut, qui reprennent les usages de la Branche, nous appellerons dès le 29 avril au soir à une action sur cette base.

Le 29 avril, le mouvement prendra alors la forme d'une grève de 24 heures engendrant des non-parutions.

Nous attendons du SPQR une réponse immédiate, non dilatoire, assortie d'une date d'ouverture de négociations.

Soyez assurés, Messieurs, de l'assurance de notre attachement à la presse quotidienne régionale, aux relations sociales fondées sur le respect mutuel, et de notre détermination à défendre de façon indissociable le salaire et l'emploi de toutes et tous.

Le 15 avril 2010

Au député Mallié - UMP - auteur d'un projet de loi visant à abroger la loi Bichet

Monsieur le Député,

Missionnant l'inspecteur des finances Mettling pour rédiger un rapport sur Presstalis (ex-NMPP), M. le Premier ministre François Fillon, chef de la majorité parlementaire, s'est de lui-même placé en première ligne d'un dossier hautement sensible, la question de la distribution des quotidiens et périodiques en France.

Le rapport étant rendu, que va en faire le chef du gouvernement ? S'il suit les recommandations dudit rapport, des milliers d'emplois seraient menacés, le barème basé sur une péréquation des coûts de distribution serait mis en cause, et de ce fait l'existence même de quotidiens et de magazines serait hypothéquée.

C'est la représentation nationale qui, en avril 1947, avait voté une loi du nom de son rapporteur, Robert Bichet, dont la nature est unique au monde : elle stipule dans son article premier que « la distribution de la presse imprimée est libre », reprenant la rédaction de la loi sur la liberté de la presse toujours en vigueur (article premier : « l'imprimerie et la librairie sont libres »).

Cette liberté de la distribution ne faisait pas référence en 1947 à la liberté du marché, mais bien à l'extraction de la distribution des mains du monopole de Hachette. La France s'enorgueillit de disposer d'une telle loi qui garantit à tous les éditeurs la liberté de distribution. Un député UMP a présenté un projet de loi visant à abroger cette loi, ce que d'ailleurs ne recommande pas le rapport Mettling.

Par delà cette demande d'abrogation d'ordre marginal, du moins l'espérons-nous, les éditeurs, les salariés de la Profession sont tournés désormais vers le gouvernement et sa majorité parlementaire : ou bien ils actent le départ de Lagardère-Hachette et redéfinissent un système où celui qui peut payer sa distribution peut survivre. Ou bien ils demeurent fidèles à la lettre et l'esprit de la loi Bichet, offrir à tous les éditeurs un moyen de libre circulation des idées et des opinions, sans lequel la déclaration des droits de l'homme et la loi sur la liberté de la presse ne seraient que feuilles mortes.

La Filpac CGT est prête à examiner toute réforme améliorant l'aide aux petits éditeurs, dans le maintien de l'obligation universelle de distribution et dans l'esprit d'aider à l'initiative éditoriale, ce qui tourne le dos à la sélection des titres par l'argent de la distribution.

Elle vous demande par la présente lettre de vous prononcer sur ce dossier : êtes-vous prêt à exonérer le groupe Lagardère de toute obligation de participer à un système solidaire entre éditeurs, ou bien disposerez-vous du poids de la représentation nationale pour assurer le développement d'un système démocratique et coopératif de distribution dont tous les éditeurs ont bénéficié et doivent continuer de bénéficier ? Loin d'abroger la loi Bichet, êtes-vous prêt à la rendre plus efficace en réformant le système de distribution dans le sens du développement du service rendu au lecteur et à l'éditeur non doté de moyens financiers importants ?

En somme, faites-nous savoir qui de Lagardère ou de l'esprit solidaire de la loi Bichet doit l'emporter.

Veillez croire en notre vigilante attente, Monsieur le Député, et acceptez de recevoir nos sincères salutations syndicalistes.